

Communiqué d'ANDELIS (version abrégée)

Association Nationale pour le Développement de l'Ingénierie Sociale

<http://andelis.e-monsite.com/>

A PROPOS DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION EXTERNE PROPOSÉ PAR LA HAS

La proposition de référentiel d'évaluation externe par la HAS implique une transformation radicale du sens de l'évaluation externe tel qu'il était porté notamment par le décret 2007-975. Nous souhaitons alerter sur les risques d'un tel référentiel et espérons une mise en suspend de cette démarche dans l'attente d'un véritable débat public.

Voici en résumé les 11 points de vigilance que nous relevons :

1. De la pertinence d'un référentiel

La question de l'utilisation d'un référentiel nous semble devoir être mise en débat avant de statuer sur ses éventuels contenus, et mise en regard de la définition de thématiques en nombre limité guidant suffisamment le regard sur les points essentiels à observer.

2. De l'unicité du référentiel

L'unicité du référentiel est méthodologiquement inadaptée à la diversité des acteurs du champ de l'intervention sociale. Un référentiel unique devient rapidement une usine à gaz (189 critères !) perdue entre une volonté d'exhaustivité et l'impossibilité de trouver un compromis acceptable entre le détail qui fait la différence et un pilotage global qui porte le sens de l'action.

3. Sur le sens de la démarche

Là où le décret de 2007 présentait des thématiques et ouvrait sur leur mise en relation avec l'appui de la multiréférentialité qu'elles sollicitent, la mouture présentée se met à juxtaposer des thématiques. Le référentiel présenté ferme ainsi l'accès à la complexité des dispositifs et aux paradoxes qui les traversent.

4. Conformité et normalité

Le décret de 2007 pose une démarche reposant sur des thématiques affirmées : le projet personnalisé, l'interaction de la structure avec l'environnement, etc. Désigner une thématique et la poser comme incontournable n'induit pas une normalité. Or la déclinaison d'un objectif en critères porte en implicite sa charge normative.

Dans ce glissement progressif vers une forme de certification, comment préserver l'autonomie de ESMS pour qu'ils ne deviennent pas de simples opérateurs ou de simples gestionnaires appliquant les directives d'une Haute Autorité ?

7. Les références applicables aux ESMS

Dans la proposition de la HAS, le référentiel semble prendre la place de toutes les références (politiques publiques, cadre réglementaire, recommandations, projet associatif et projet d'établissement) et se substituer à la loi et au projet d'établissement, ce qui ne nous semble ni légitime, ni démocratique.

8. Faisabilité, financement et qualité

Le risque que comporte ce référentiel de part son ampleur est d'aboutir à des réponses succinctes à chaque question sans analyse globale et multidimensionnelle des organisations.

9. L'articulation entre évaluation interne, évaluation externe et projet d'établissement

Le décret de 2007 prévoyait une articulation entre évaluation interne et externe qui semble disparaître ici.

C'est bien au regard du projet d'établissement et/ou de service que l'évaluation doit être réalisée.

10. Le sens de l'évaluation

Il est à craindre que les fondements de l'évaluation affirmés dans le décret de 2007 soient mis en obsolescence, en dépit de leur pertinence.

« 1.1 L'évaluation doit viser à la production de connaissance et d'analyse. Elle a pour but de mieux connaître et comprendre les processus, d'apprécier les impacts produits... ».

11. Les méthodes d'évaluation / valorisation du DEIS

La démarche de la HAS comporte peu d'éléments de méthode (et importés du secteur sanitaire), ce qui peut se comprendre dans l'approche normative qu'elle propose.

Nous regrettons que ce qui se dessine aujourd'hui va plus dans le sens d'une certification Afnor pour des évaluateurs dont elle ne pourrait garantir la compétence, plutôt que sur la valorisation du DEIS qui est un diplôme de l'action sociale qui porte déjà toutes les compétences attendues pour des évaluateurs.

Conclusion

Diverses questions se posent aux acteurs de l'intervention sociale aujourd'hui :

Avons-nous vraiment besoin d'un nouveau décret ? Le référentiel proposé par la HAS permettra-t-il de conduire des évaluations externes qui portent l'approche de l'évaluation décrite ci-dessus ? Souhaitons nous renoncer à l'évaluation pour aller vers une démarche qui s'apparente à de la certification ? Une approche normative autour d'un référentiel unique nous semble-t-elle pertinente pour porter des objectifs de qualité ? Toute l'expérience cumulée autour des évaluations externes ne pourrait-elle pas permettre de penser un dispositif plus adapté et moins basique qu'un référentiel normatif ?

Nous souhaitons que ce projet de référentiel unique de la HAS soit mis en attente, et conditionné à la tenue d'une véritable concertation sur le sens l'évaluation externe.